

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

Séance du 28 mars 2024

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-quatre **le 28 mars, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

8 mars 2024

Membres présents :

Date de la réunion :

28 mars 2024

Titulaires : Annick BARRÉ, Marie-Pierre BEAU, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, Marie-Agnès FERET, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Cécilia NAUCHE, Christophe THORIN,

Suppléants :

José ABRUNHOSA suppléant de Yann BOURSEGUIN
Gérard CHAUVEAU suppléant de Catherine LHERITIER
Anne-Marie THEVENET suppléante de Thierry BENOIST

Suppléants excusés : Jean-Claude CHADENAS

Pouvoirs :

Nelly ANTOINE a donné pouvoir à Cécilia NAUCHE
Corinne GARCIA a donné pouvoir à José ABRUNHOSA
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Nicole JEANTHEAU a donné pouvoir à Alain GOUTX
Philippe MERCIER a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE
Karine MICHOT a donné pouvoir à Annick BARRÉ
Jean-Marc MORETTI a donné pouvoir à Claire GRANGER

N°09.2024

Objet de la délibération :

Membres titulaires excusés : Antoine NELLY, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHERITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Jean-Marc MORETTI, Vincent ROBIN, Régine VASSAUX

**Budget Principal – Compte
Administratif 2023**

Assistait également à la réunion Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux

Alain GOUTX a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE)

Présentation par Isabelle ROSSI-MICHEL

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget.

Il compare à cette fin, d'une part les prévisions ou autorisations aux réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats de l'année.

A ce titre, vous trouverez, en pièce jointe (**annexe 3**), un état synthétique des opérations comptables de l'exercice 2023 (fonctionnement / investissement).

En section de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement :

Le montant réalisé, pour l'exercice 2023, est de 2 674 k€, au regard de 2 329 k€ pour l'exercice 2022, soit une augmentation du poste de + 342 k€ (+ 14.7%).

Pour les chapitres les plus significatifs :

- **Chapitre 011 :** Augmentation des charges à caractère général sur l'exercice 2023, au regard de 2022, de 11% (+ 36 k€)

Les postes en augmentation :

- Frais de maintenance : + 17 k€ (bâtiment et logiciels)
- Frais de concours : + 17 k€ (lauréats du Loir-et-Cher)
- Voyages et déplacements : + 7 k€ (augmentation du carburant et du nombre d'instances)

Les postes en diminution :

- Fournitures administratives : - 6,5 k€
- Honoraires : - 9 k€ (Conventions)
- Concours divers : - 30 k€
- Dépenses diverses : - 5,5 k€

- **Chapitre 012 :** Augmentation globale du chapitre des charges de personnel de + 206 k€, soit +11 %

Cette situation s'explique par :

- Le versement d'une indemnité de rupture conventionnelle sur l'exercice 2023 soit 36 k€
- L'évolution du point d'indice de + 1.5% au 1^{er} juillet 2023 soit 15 k€
- Le recrutement de 6 agents soit 123 k€ (suite aux départs à la retraite, lancement d'une nouvelle mission, etc)
- Le versement de la prime pouvoir d'achat (PPA) soit 5 k€
- L'augmentation du SMIC intervenue en janvier et en mai 2023

S'agissant des traitements des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (10), le dispositif de dégressivité des salaires continue de s'appliquer. Ils bénéficient également de l'évolution du point d'indice. Il est à noter que la prise en charge est prolongée au regard de la mise en œuvre de la réforme des retraites.

L'effectif de l'établissement, fin 2023, est de 31 agents permanents (26,84 ETP), dont 23 agents titulaires et 8 agents contractuels. Au 31 décembre 2022, l'effectif était de 31 agents permanents (27,4 ETP) dont 24 agents titulaires et 7 agents contractuels.

- **Chapitre 65 :** Augmentation des autres charges de gestion courante sur l'exercice 2023, au regard de 2022, de + 23.5% (+ 52 k€) essentiellement liées aux dépenses d'exercice du droit syndical pour lequel les syndicats sollicitent la quasi-totalité de leurs droits sur ce nouveau mandat.

Les recettes réelles de fonctionnement :

Le montant réalisé, pour l'exercice 2023, s'élève à 2 692 k€, poste en légère augmentation au regard de 2022 (2 554 k€), soit une augmentation de + 138 k€ (+ 5 %).

Pour les chapitres les plus significatifs :

- **Chapitre 70** : Augmentation des produits des activités sur l'exercice 2023, au regard de 2022, de + 3% (+ 61 k€), liée aux recettes « cotisations obligatoires et cotisations additionnelles » (+ 58 k€) et une stabilité des recettes des activités facturables des différents services (archivage, secrétaires de mairie itinérantes, prévention, conseil en organisation).
- **Chapitre 74** : Augmentation du chapitre dotations, subventions et participations sur l'exercice 2023, au regard de 2022, de + 25 % (67 k€) essentiellement due au versement de la subvention FIPHFP, du reversement au titre de la coordination Région (CDG 37) ainsi que du remboursement de 50 % du versement des indemnités de rupture conventionnelle.

En section d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement, hors restes à réaliser, s'élèvent à 53 k€ : dépenses entièrement financées par autofinancement.

Les principales dépenses, pour l'année 2023, sont des travaux concernant le bâtiment pour 25 k€.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 3 k€ (recettes FCTVA).

Les principaux indicateurs :

Au vu des éléments ci-dessus, on constate en fin d'année 2023 :

- L'épargne de gestion s'élève à +67 k€.
- Le taux d'épargne brute est de 1%.

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé précédemment par le Comptable, le compte administratif du budget principal du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, au titre de l'exercice 2023, présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Montant total des dépenses
(opérations réelles et opérations d'ordre) : 2 780 814,15 €

Montant total des recettes
(opérations réelles et opérations d'ordre) : 2 854 419,14 €

Résultat d'exercice 2023 : + 73 604,99 €

Résultats antérieurs reportés : + 675 228,17 €

Résultat de clôture (F) : + 748 833,16 €

Section d'investissement

Montant total des dépenses
(opérations réelles et opérations d'ordre) : 215 387,81 €

Montant total des recettes
(opérations réelles et opérations d'ordre) : 110 563,11 €

Résultat d'exercice 2023 : - 104 824,70 €

Résultats antérieurs reportés : + 1 485 080,98 €

Résultat de clôture (I) : + 1 380 256,28 €

Résultat global de clôture 2023 (F+I) : + 2 129 089,44 €

Dont Solde des restes à réaliser : - 30 623,01 €

Conformément à la réglementation en vigueur, dans la séance où le compte administratif est débattu, le Conseil d'Administration élit son Président.

Le Président remplacé pour cette délibération par le 1^{er} Vice-Président, M. Alain GOUTX, se retire au moment du vote.

Il est alors procédé au vote :

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Les membres du Conseil d'Administration, à l'exception du Président (conformément à la réglementation), après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- d'approuver, au titre de l'exercice 2023, le compte administratif du budget principal du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher,
- de constater les identités de valeur entre le compte de gestion et le compte administratif, au titre de l'exercice 2023,
- d'arrêter les résultats définitifs, au titre de l'exercice 2023, tels que résumés ci-dessus,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 28 mars 2024

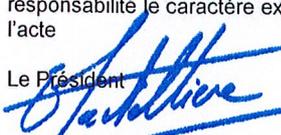
Le Président,

Eric MARTELLIERE

Publié ou notifié le : **3 Avril 2024**
Exécutoire le : **3 Avril 2024**

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président


ERIC MARTELLIERE




ANNEXE 3

ETAT SYNTHETIQUE DES OPERATIONS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2023

Taux de	BP 2023	CA 2023	BP 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	484 152,00	20 999,83	27 483,76
012	Charges de personnel	2 083 100,00	2 205 600,00	2 326 632,21
012	Enveloppe FMPE	215 000,00	317 370,00	336 695,54
65	Autres charges	434 100,00	-	0,98
67	Charges exceptionnelles	58 000,00	-	1 661,65
	Total opérations réelles	3 274 352,00	2 543 969,83	2 692 474,14
6811	Dotations aux amortissements	106 791,00	1 945,00	1 945,00
6815	Dotations aux provisions	-	160 000,00	160 000,00
023	Virement à la section d'investissement		675 228,17	675 228,17
	TOTAL GENERAL	3 381 143,00	3 381 143,00	3 529 647,31

Dépenses d'investissement	BP 2023	CA 2023	BP 2023	CA 2023
16	Emprunt	-	106 791,00	106 788,75
20	Immobilisations incorporelles	20 650,00	3 774,36	3 774,36
21	Immobilisations corporelles	130 000,00	-	-
23	Immobilisations en cours	150 650,00	-	-
	Total opérations	53 442,81		
13	Amortissements	1 945,00		
15	Provisions pour risques et charges	160 000,00	1 485 080,98	1 485 080,98
	TOTAL GENERAL	215 387,81	1 595 646,34	1 595 644,09

